

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER COUTURE CENTRE SOCIAL EMPALOT

Le centre social est un lieu d'initiatives ouvert à tous, un espace d'information, d'orientation qui propose des activités et services à destination des habitants.

Participer à l'atelier couture, pourquoi ?

Pour apprendre à coudre et devenir autonome dans les réalisations de couture.

Pour rencontrer d'autres adhérents et m'enrichir de ces relations.

Dans les ateliers couture, il n'y a pas de notion de rentabilité ou de performance. Lorsque je participe à l'atelier, je dois accepter de prendre le temps nécessaire pour réaliser mon ouvrage, je dois accepter de reporter à la prochaine fois l'avancée de mon ouvrage si le rythme de l'atelier l'impose.

Une technique différente est abordée chaque mardi en début d'atelier, le reste de la séance étant libre (travail personnel, ouvrage commun...)

«le fil collectif»: une fois par mois, le groupe se consacre à une réalisation collective, chacun étant libre d'y participer ou non.

L'adhésion au centre social est-elle obligatoire ?

Il est possible de participer à 3 séances d'essai consécutives. Au delà, j'adhère au centre social.

Adhérer au centre social, c'est :

- payer une cotisation de 8€ par an et par foyer.
- remplir une fiche de renseignements.
- adhérer aux valeurs des centres sociaux.

Au cours d'un entretien avec un professionnel du centre social, je pourrai prendre mon adhésion et poser toutes les questions que je souhaite.

Quelles sont les valeurs des centres sociaux ?

- La bienveillance. Être courtois et veiller à maintenir une ambiance conviviale.
- Le partage et l'entraide. Être attentif et à l'écoute des besoins et des projets de l'autre. Accepter d'aider et recevoir sans prendre la place de l'autre.
- Le respect et la tolérance. Accepter les différences et la place de l'autre.
- La mixité. Ouverture à tous sans discrimination. Les participants s'engageront à accueillir tout nouvel arrivant et un effort d'intégration sera attendu.

Déroulement de la séance :

- De 9h à 10h, temps d'échanges et de couture de manière autonome.
- De 10h à 12h, temps d'échange et de couture animé par d'une intervenante.
- 1 fois par mois, «le fil collectif»: le groupe se consacre à une réalisation, collective, chacun étant libre d'y participer ou non.

Les ateliers seront interrompus durant les vacances scolaires.

Ils fonctionneront en alternant des temps de formation et d'application.

Dès mon arrivée, je m'inscris sur la feuille de présence.

Quel matériel apporter pour l'atelier ?

Voir liste distribuée par l'intervenant.

Chaque adhérent devra posséder 2 canettes adaptées aux machines du centre. Possibilités de les acheter au centre social ou à l'extérieur.

Utilisation des machines.

J' utilise les machines conformément au mode d'emploi remis par l'intervenante.

Rangement.

Après utilisation des machines, je laisse mon poste propre et en état de fonctionner. En fin de séance, je participe au rangement des accessoires des machines et de la salle.

L'utilisation de la vaisselle du centre social est possible (pause café) sous réserve de procéder à son nettoyage et à son rangement.

ATELIER COUTURE
Centre social Empalot

Je soussigné (e) , Nom..... Prénom.....

reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessus.

Date
Signature